Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20221207-20221221-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 15/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221221

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, M. GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage 29 novembre 2022

Nombre de conseillers

36

Étaient excusés :

En exercice: 42

M. CHERON Michel

Présents: 32

Votants:

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAŸ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

SUBVENTION POSTE VTA 2023

RE-SOLLICITATION REGION

Au vu de la délibération N° 20220916, portant sur la création d'un poste de VTA.

Monsieur le Président rappelle que ce poste bénéficie d'une subvention de 15 000 € sur la durée du contrat par le biais de l'ANCT, d'une subvention de la Région de 20 000€ (plan de relance Fonds Territoires d'Industrie) sur la première année et sur titre dérogatoire possibilité du même montant de subvention pour la deuxième année.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter de nouveau la demande de subvention auprès de la Région (plan de relance Fonds Territoires d'Industrie) dans le cadre du financement du poste de VTA pour la 2ème année à hauteur de 20 000€.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter de nouveau la demande de subvention auprès de la Région (plan de relance Fonds Territoires d'Industrie) dans le cadre du financement du poste de VTA pour la 2ème année à hauteur de 20 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS